

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 11 avril 2016 à 18h00

Convocation en date du 4 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, JOUANDANE Juliette**
Ms **VIALTAIX François, LESICKI André, SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain**

Absents : /

Pouvoirs : **AUTIN Francis pour TINIDILLERE Alain**
COLAZZO Ginette pour MARAIS Michelle
HORMIERE Pierre pour MARAIS Eric

Secrétaire de séance : **MARAIS Michelle**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

En préambule, Monsieur le Maire remercie les membres de la commission des finances qui se sont réunis et ont participé aux travaux d'élaboration du budget.

2016-04-18 Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune. Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin 2015 comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2016-04-19 Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2015. Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Lesicki, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- adoptent le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

résultat 2014 : + 96 916.19 euros

résultat 2015 : + 49 522.72 euros

Résultat cumulé : + 146 438.91 euros.

section d'investissement :

- 53 220.93 euros

- 6 964.43 euros

- 60 185.36 euros

2016-04-20 Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2015 en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

adopte les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
1 - Résultat reporté 2014	96 916.19
2 - Résultat de l'exercice 2015	49 522.72
3 - Situation nette au 31/12/15	146 438.91
INVESTISSEMENT	
4-- Résultat reporté 2014	- 53 220.93
5 - Résultat de l'exercice 2015	- 6 964.43
6 - Situation nette au 31/12/15 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2016 en dépense ou recette)	- 60 185.36
7 - Restes à réaliser Dépense 2015	12 660
8 - Restes à réaliser Recette 2015	13 500
9 - Solde des restes à réaliser	+ 840
10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)	- 59 345.36
AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	
11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	59 345.36
12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	
14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2016 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13)	87 093.55

2016-04-21 Vote du budget 2016

Monsieur le Maire expose une présentation simplifiée du budget prévisionnel 2016 de la commune. Il rappelle que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise (CAM). Ce transfert implique une diminution de la contribution de la CAM au profit de la commune (le différentiel étant négatif, Monsieur le Maire s'engage à demander à Monsieur le Président de la CAM une participation communale nulle).

Il souligne également que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), versée par l'Etat est en diminution d'où une baisse attendue de l'excédent en fin d'exercice et par conséquent une capacité d'investissement moindre pour les années à venir.

Monsieur Simonnet explique que les charges de personnel (salaires, assurances, cotisation au COS...) représentent 40% de la section des dépenses en fonctionnement. Ce taux est en deçà de ce qui se pratique dans les autres collectivités. Il indique également que le produit de la fiscalité locale représente à peine 45% de l'ensemble des recettes de la commune. Il souligne également la baisse des dotations de l'Etat alors que les demandes de mises en conformité de ce dernier ne cessent de s'amplifier et pèsent sur le budget (mise en accessibilité des bâtiments publics par exemple).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 : Charges générales	113 180	002 : Excédent de fonc. Ex. 2015	87 093
012 : Charge de personnel	188 475	70 : Produits des services	29 977
014 Atténuation de prod. (FPIC)	2 552	73 : Impôts et taxes	211 500
65 : Charges gestion courante	64 631	74 : Dotations et participations	134 413
66 : Charges financières	10 000	75 : Produits gestion courante	5000
67 : Charges exceptionnelles	1 000	013 : Remb. salaires	1400
68 : Amortiss. PLU	1 804	77 : produits exceptionnels	0
022 : Dépenses imprévues	3 000		
023 : Virement section d'investiss	84 741		
TOTAL :	469 383	TOTAL	469 383

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 : Emprunts et dettes	20 000	021 : Virement section fonction.	84 741
001 : Déficit 2015	60 186		
<i>Restes à réaliser 2015 :</i>		c/ 2802 amortiss PLU	1 804
<i>Voiture</i>	<i>1 000</i>	1068 : réserve pour déficit	59 345
<i>CCAB 2</i>	<i>10 660</i>	FCTVA	12 000
<i>Voirie</i>	<i>1 000</i>	<i>Recettes RàR</i>	<i>13 500</i>
Programmes 2016			
<i>Voirie</i>	<i>2 000</i>		
<i>Bâtiments communaux</i>	<i>25 000</i>		
<i>CCAB 2</i>	<i>60 494</i>		
TOTAL	171 390	TOTAL	171 390

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :
- Adopte le budget 2016 présenté.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame la secrétaire de Mairie pour la qualité du travail fourni pour l'élaboration du budget.

2016-04-22 Tableau des effectifs au 01/01/16

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs du personnel de la commune.

GRADE	Heures/hebdo	Titulaire	Stagiaire	Situation
Adjoint des ST 2 ^{ème} classe	10h	X		1 agent
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	21h	X		1 agent
Adjoint des ST 2 ^{ème} classe	25h	X		1 agent
Adjoint des ST 2 ^{ème} classe	17h30	X		Non pourvu
Adjoint des ST 2 ^{ème} classe	35h	X		1 agent
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		1 agent
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	24h	X		1 agent

1 agent en Contrat d'avenir à 35h par semaine pour l'animation
1 agent en Cui/CAE à 26h par semaine pour les espaces verts

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :

- Adopte le tableau des effectifs présenté.

2016-04-23 Tableau d'avancement de grade

Monsieur le Maire propose le tableau d'avancement de grade ci-dessous :

Grade actuel	Heure/ hebdo	Agent	Nouveau grade à compter du 01/07/16	Heure hebdo	Agent
Adjoint services techniques 2 ^{ème} classe	25h	1	Adjoint des services technique 1 ^{er} classe	25h	1

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :

- Adopte le tableau d'avancement de grade présenté.

2016-04-24 Indemnités au Trésorier Principal

Rapporteur : M. PENTHIER

Monsieur le Maire expose au conseil que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissement publics locaux,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :
voix pour : 15
voix contre : 0
abstention : 0

- demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2015 et années à venir, aux conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé,
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au Receveur Municipal en poste.

Informations

- CCAS : suite à la loi NOTRe, les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS. La question s'est posée lors de l'AG du CCAS du 08/04/16. Il est, en effet, de plus en plus compliqué pour les petites collectivités d'avoir au conseil d'administration CCAS des représentants du milieu associatif œuvrant pour les plus démunis, qui soient disponibles et impliqués. La commission communale des affaires scolaires et sociale pourrait reprendre les activités du CCAS et être élargie à des consultants.

- TAP (Temps d'Activités Pédagogiques) : le planning des activités est bouclé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Des activités autour du poney ont été proposées par un parent. Si le nombre d'encadrants pour accompagner les enfants jusqu'au Breuil est suffisant et à condition que les règles de sécurité soient au préalable définies et mises en place, tous les enfants de l'école pourront en bénéficier. L'ensemble du conseil remercie les parents contribuant à améliorer l'offre des activités périscolaires.
- Carnaval : 40 enfants ont participé au carnaval organisé par l'Amicale Laique et la municipalité (activités TAP)
- Office du Tourisme de Montluçon : la fréquentation est stable, 13 400 visiteurs. Un audit a indiqué que l'OT était conforme au référentiel pour le label Qualité Tourisme.
- SI Foyer Logement des Coupances : 6 logements sont vides. Une campagne publicitaire est en cours. Le foyer a reçu la visite de l'ARS qui a émis un bilan favorable tant sur le fonctionnement que sur la qualité des logements.
- Commission Communication : elle se réunira mardi 19 avril à 18h30 et commencera les travaux du prochain bulletin municipal.
- CACS : les jointures du bar ont été consolidées par des baguettes en aluminium.
- Berges du Cher : les poubelles du Moulin Mercier ont été remontées. Il n'y aura qu'un seul point propre, celui du parking.
- Espaces verts : la commission des espaces verts s'active à l'entrée du bourg. Les agents sont félicités pour la tenue du centre bourg et des villages.
- Conservatoire des Sites Naturels (CSN) : La commune a le plus grand périmètre Natura 2000 de l'Allier avec 335 hectares soit 27% du territoire. Un programme d'entretien de la lande à la Viale est en cours d'étude. Il s'agirait, et pour d'autres sites également, d'avoir recours à un berger et son troupeau pour l'entretien des landes mais également pour ce qui concerne la commune, l'entretien de la meriseraie et éventuellement des chemins. Le troupeau serait composé d'environ 300 têtes. Des conseils d'entretien de la mare à la Mothe ont également été fournis (taille des roseaux régulièrement ou arrachage). La prochaine Assemblée Générale du Conservatoire des Sites Naturel se tiendra à Lignerolles le 23 avril. Elle est ouverte au public.

Fin de la séance : 19h25